



CONSEIL MUNICIPAL  
Samedi 16 mars 2024 à 9 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie de Raray, sous la présidence de Monsieur de La BEDOYERE Jean-Marc, Maire.

*Etaient présents :*

M. Jean-Marc de La Bédoyère, Maire  
Mme Martine Belguerras, 1ère Adjointe  
Mme Virginie Franchet, 2ème Adjointe

Mme Claude Bonte, M. Patrick Gheraert, M. Daniel Guillaume, M. Emmanuel de La Bédoyère, M. Nicolas de La Fournière, M. Jean-Raynald Trotin, Conseillers

*Etait absent :*

M. Bruno Lagache, qui donne pouvoir à Martine Belguerras

---

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Belguerras Martine a été désignée secrétaire de séance.

---

Approbation du Compte rendu précédent.

Complément d'informations à apporter au compte rendu du 15 décembre 2023 :  
Au paragraphe « Passage pavé » :

- ✓ Une convention de mise à disposition entre la mairie et le demandeur sera établie afin de traiter de façon homogène toutes les demandes qui pourraient être formulées par des propriétaires de la commune pour la réalisation de travaux mineurs sur le domaine public attenants à leur propriété et qui ne relèvent pas d'un permis de construire (nature des travaux, plans, Matériaux utilisés, identité de l'entreprise notamment).

Cette convention est en cours d'élaboration par un élu qui en a pris la charge rédactionnelle.

---

## **BUDGET**

*Toutes les valeurs sont exprimées en euros*

### **Résultat commune 2023**

#### **Compte administratif et compte de gestion**

	Recettes	Dépenses	Résultat 20231
Fonctionnement	214 113.72	183 021.12	31 092.60
Investissement	91 389.77	65 066.11	26 323.66
	305 503.49	248 087.23	<b>57 416.26</b>

## Résultat de clôture 2023

	Résultat de clôture N-1 (1/1/2023)	Part affectée à l'investissement Cpt 1068 N-1	Résultat 2023	Résultat de clôture 31/12/2023
Fonctionnement	125 742.09	- 30 000.00	31 092.60	126 834.69
Investissement	58 146.16		26 323.66	84 469.82
	183 888.25	- 30 000.00	<b>57 416.26</b>	<b>211 304.51</b>

### Affectation budgétaire 2024 :

#### Section fonctionnement

Compte 1068 part affectée à investissement 30 000.00  
Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 96 834.69  
**126 834.69**

#### Section investissement

Compte 001 solde d'investissement reporté : **84 469.82**

**211 304.51**

## Projet de budget primitif 2024

### Fonctionnement

	<b>DEPENSES</b>	Budgétisé
011	Charges à caractères général	152 973,00
012	Charges de personnel	57 400.00
014	Atténuation de produits	22 242.00
65	Autres charges de gestion courante	39 806.00
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	1 303.09
23	Virement à l'investissement	60 000.00
67	Charges exceptionnelles	57.31
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>333 781.40</b>

	<b>RECETTES</b>	Budgétisé
70	Produits des services	800.00
73	Impôts et taxes	182 946.00
74	Dotations et participation	12 849.71
75	Autres produits	40 345.00
76	Produit financiers	6.00
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>236 946.71</b>
002	Excédent reporté	96 834.69
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>333 781.40</b>

### Investissement

	<b>DEPENSES</b>	Budgétisé
16	Remboursement d'emprunt	17 054.00
165	Dépôt et cautionnement	3 390.00
20	Frais de document urbanisme et frais d'étude	6 000.00
21	Immobilisations corporelles	184 842.82
23	Immobilisations en cours	158 400.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>369 686.82</b>

	<b>RECETTES</b>	Budgétisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	84 469.82
10	Dotation fonds divers réserves	32 141.00
13	Subventions d'investissement reçues	189 686.00
16	Emprunts et dettes assimilés	3 390.00
21	Virement de la section de fonctionnement	60 000.00
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>369 686.82</b>

Nota : CCSSO fonds de concours sur 2 ans (45 000.00 x 2)  
Adopté à l'unanimité

90 000.00

Lecture est faite du tableau des travaux et subventions 2023 et 2024  
Lecture est faite du tableau des travaux en cours  
Lecture est faite du tableau des recettes annuelles perçues de l'Etat

2) Fixation des taux d'imposition 2024  
(Tableau des taxes)

La hausse des bases d'imposition 2024 représente à elle seule une augmentation importante, par conséquent, le conseil municipal décide de fixer le taux d'imposition à : -1%.

*Adopté à l'unanimité*

3) Subventions accordées aux associations

Association Fêtes Loisirs	=	7 000.00
FC Ruraville	=	300.00
Tennis Club de Rully	=	1 000.00
L'Art en Chemin	=	600.00
L'Atelier des Arts	=	600.00
Ecole de Rully	=	1 000.00
Epsoval	=	152.40
		*****
Total :		10 652,40 €

*Adopté à l'unanimité*

4) Création d'un emploi permanent à temps partiel au grade de rédacteur

Temps partiel catégorie B à hauteur de 16 heures / semaine, salaire sensiblement identique au poste existant de secrétaire de mairie

*Adopté à l'unanimité*

5) Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel (RIFSEEP)

*Adopté à l'unanimité*

6) Modification de la délibération n° 2021/12/01

Intitulé « dépenses à imputer au compte 623 : publicité, publications, relations publiques »

Ajout : départ à la retraite

A l'occasion du départ à la retraite fin mars 2024 de Madame Monique ROBQUIN, secrétaire de mairie, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour lui offrir un bon-cadeau voyage de 3 000.00 euros budgété au compte 623.

*Adopté à l'unanimité*

**DIVERS**

Ecole de Rully

Nombre d'enfants 2023/2024 : 4 habitants Raray.

Prévisions 2024/2025 : 3

### Convention – frais scolaires de Raray

La commune de Rully a revu la répartition des frais scolaires imputés aux enfants de Raray fréquentant l'école. (2014 : 500.00 / 2018 : 900.00 / 2023 : 1 650.00 par enfant)

Aussi, ne seront plus facturés les frais de cantine et de périscolaire, déjà payés par les parents concernés.

Les frais facturés en 2023 étaient basés, en partie, sur des éléments 2024, donc en avance, ce qui n'est pas autorisé par la trésorerie.

De ce fait, Raray ne sera pas facturé pour l'année 2023/2024

Un avenant à la convention est en cours de rédaction.

### Salle d'exposition – travaux d'isolation thermique

Remplacement des fenêtres :

Afin de répondre à la demande du Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention, un audit énergétique sera réalisé par le Syndicat des Energies Zones Est de l'Oise (SEZEO)

### Compte rendu des commissions de la CCSSO

#### **Commission environnement**

Suite à la réglementation d'harmoniser le mode de financement des collectes des ordures ménagères, la TEOM s'est trouvée généralisée en une seule taxe sur tout le territoire de la CCSSO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En Décembre 2023, le gouvernement sort un nouveau décret qui redonne la possibilité aux communautés de communes, comme antérieurement, d'appliquer les deux types de taxes, TEOM et Redevance Incitative.

Notre communauté de communes est favorable à ce retour qui est plus juste puisque la R.I. est calculée sur la production réelle de nos déchets alors que la TEOM suit un calendrier de passages.

La CCSSO attend la sortie officielle du décret pour se repositionner.

#### **Commission communication**

### Guide de votre territoire – livret de présentation de la CCSSO

Mise à jour au 1/1/24

Présentation de notre territoire (carte nb hab. – superficie)

Le bureau communautaire

Organigramme (un seul mail accueil@ccsso.fr / un seul n° tel 03 44 99 08 60)

Les compétences

Les ZAE de la CCSSO

France Services

Petite enfance

Environnement

Services et points d'intérêts en pictos

Les communes (photo + description + pictos) déjà validés par les communes

Tourisme (Offices de tourisme Chantilly-Senlis)

Tirage à 16 000 exemplaires

### Site internet

3 prestataires consultés

En cours d'études

## **Commission tourisme**

Une enveloppe de 400 000.00 euros financé par la CCSSO a été votée pour la réalisation des travaux de l'Office de Tourisme de Senlis.

Pendant la durée des travaux, les bureaux seront transférés au musée des Spahis.

Le prochain conseil de l'office du tourisme Chantilly-Senlis aura lieu au parc d'attractions « Astérix ».

Jeux olympiques :

Hormis la forte demande d'accueil pour cette période, les JO ne semblent pas impacter les activités du tourisme.

### Eglise de Raray

Suite au contrôle SOCOTEC, une réfection électrique est à prévoir avant l'installation éventuelle d'une alarme de détection d'incendie (devis à établir)

L'attention est également attirée une poutre en mauvais état dans le clocher

Intervention le 8 avril prochain afin de remédier aux infiltrations au niveau du coq.

### Bute du Haut Montel

La réhabilitation du site est abandonnée par le propriétaire.

### Chicane au hameau de la Borde

Que deviennent les arbres et les haies posées pour la régulation des eaux pluviales ?

Suivant l'avancement du projet, prévoir de reprendre contact avec le Sage de la Nonette.

### Fête du village 2024

Date retenue : le 6 juillet à 18h30 dans la cour de la mairie.

### Prochain conseil municipal

Samedi 22 juin 2024 à 9 heures dans la salle du conseil

Aucun sujet n'étant plus évoqué, le conseil municipal est clos à 12 heures, suivi du pot de l'amitié pour le départ en retraite de notre secrétaire, Madame Monique Robquin.



CONSEIL MUNICIPAL  
Samedi 16 mars 2024 à 9 heures

Délibérations

1. - Compte administratif et compte de gestion 2023 Affectation des résultats, et vote du budget 2024 (commune),
2. - Fixation des taux d'imposition 2024 (taxes),
3. - Détail des subventions versées aux associations,
4. - Création d'un emploi permanent à temps non complet au grade de rédacteur,
5. - Instauration du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel (RIFSEEP),
6. - Modification de la délibération N° 2021/12/01 intitulée : dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » délibération de principe, (ajout de dépenses supplémentaires).